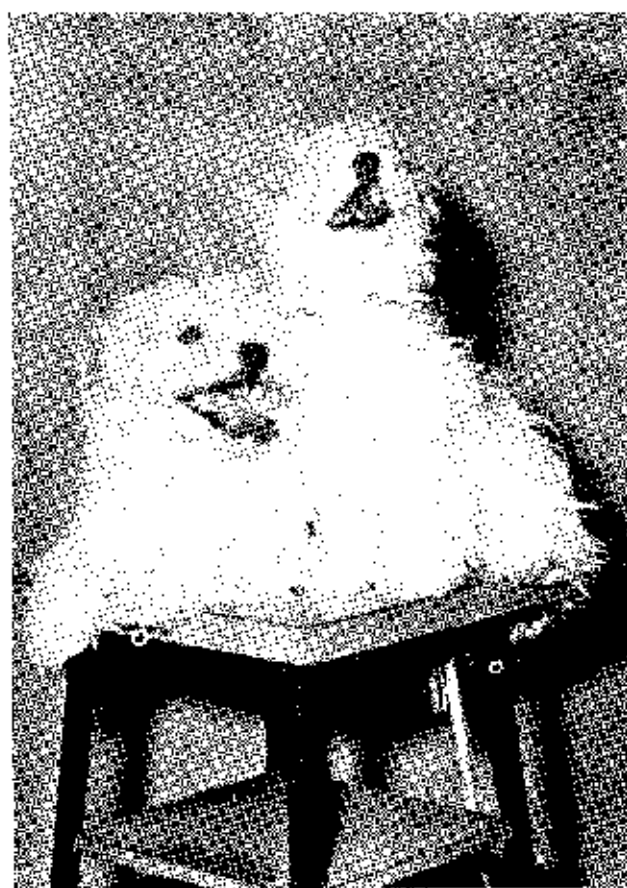


# MADAGASCAR POSSEDE ENFIN SA RACE DE CHIEN LA FEDERATION CYNOLOGIQUE INTERNATIONALE A MONOLOGUE LE COTON DE TULÉAR



**D**E longs poils blancs soyeux, vis, plein d'amabilité, sous la coiffure, perce un regard intelligent et du haut de la tête, émergent des oreilles fines légèrement tachées de marron clair.

On le connaît depuis plusieurs décennies. Un éleveur de Tuléar a réussi à en fixer le type. Ce petit chien gracieux originaire du Sud de Madagascar, c'est le «Coton de Tuléar».

Peut-être a-t-il les mêmes ancêtres que celui amené par les passagers de la Compagnie des Indes vers 1665 à l'île Bourbon et qui est un chien de compagnie.

En effet, à l'île de la Réunion il y a aussi un «chien coton».

Chacun sait que les races de chiens ont presque toutes été fabriquées au cours des âges en fonction des besoins et des modes.

Le «Coton de Tuléar» n'échappe pas à cette règle. Il a dans ses ancêtres du «Bichon Maltais» et du «Teneriffen». Peut-être même un peu de sang de «chien du Tibet».

La Société Canine de Madagascar s'intéresse à cette race nationale, qui est maintenant bien fixée, depuis plusieurs années.

Madagascar possède donc une race de chien bien à elle, reconnue par les cynophiles de tous les pays, puisque le «Coton de Tuléar» est maintenant une race homologuée par la Fédération Cynologique Internationale (F.C.I.).

La Société Canine de Madagascar (15 Rue Clemenceau à Tananarive) sera examiner gracieusement par son Juge après tous les chiens de cette race qui lui seront présentés.

Ceux qui seront reconnus conformes au Standard, pourront, si leurs propriétaires le désirent, être inscrits au Registre Initial : avec délivrance d'un Certificat d'Inscription.

Ces chiens inscrits seront les portés de leur troisième génération, automatiquement inscriptibles au Livre des Origines de la République malgache (L.O.R.N.).

Vous publierons prochainement le Standard complet